



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 6 juillet 2000 que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

5.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION TROIS CENT QUATORZE MILLE DOLLARS pour LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES..... 1 314 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

5.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQ MILLIONS CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS :

CONSOMMATION..... 5 523 800,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

5.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS :

CORPORATIONS..... 2 358 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

5.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 229 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

6.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQUANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT DOLLARS pour LE RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUTRES FRAIS :

RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUTRES FRAIS.....	53 859 100,00 \$
--	------------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

26.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES CRÉDITS D'AUTORISATION :

MISE EN OEUVRE DE CERTAINES ENTENTES CANADA-MANITOBA.....	20 932 600,00 \$
--	------------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

26.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS pour LES CRÉDITS D'AUTORISATION :

FONDS DES INNOVATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	3 400 000,00 \$
--	-----------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

26.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS pour LES CRÉDITS D'AUTORISATION :

INITIATIVES CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.....	1 500 000,00 \$
---	-----------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

26.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS pour LES CRÉDITS D'AUTORISATION :

RÉFORME INTERNE, ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES.....	25 000 000,00 \$
---	------------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

27.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT MILLIONS DE DOLLARS pour LES AUTRES AFFECTATIONS :

CRÉDITS - URGENCES DIVERSES.....	20 000 000,00 \$
----------------------------------	------------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Lundi 10 juillet 2000

27.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS pour LES AUTRES AFFECTATIONS :

ALLOCATION POUR LES PERTES ET DÉPENSES DES
SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET D'AUTRES
ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX..... 775 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

AGRICULTURE ET ALIMENTATION 176 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SIX CENT MILLE DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

CONSERVATION 600 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE 89 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas HUIT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

FINANCES..... 8 286 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS DE DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

SANTÉ..... 4 000 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

VOIRIE ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX..... 23 658 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.7 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

JUSTICE..... 90 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

B.8 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DIX-SEPT MILLE CENT DOLLARS pour LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS :

RÉFORME INTERNE, ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET
AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES..... 17 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* SELINGER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des recettes pour 2000-2001 — Finances.

(document parlementaire n° 184)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-2001 — Programmes d'aide communautaire;

(document parlementaire n° 185)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-2001 — Sports.

(document parlementaire n° 186)

M. le *ministre* LATHLIN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-2001 — Conservation.

(document parlementaire n° 187)

Lundi 10 juillet 2000

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-2001 — Situation de la femme.

(document parlementaire n° 188)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. FAURSCHOU et RONDEAU, M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que M. SMITH (Brandon-Ouest) font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

M. ENNS remplace M. FAURSCHOU;
M. MAGUIRE remplace M. ROCAN.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 138, déposé le 17 mai 2000, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que le budget du ministère de la Conservation soit examiné dans la salle 254 après l'examen des prévisions du projet *Enfant en santé*.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 h 1, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES